



Foire aux questions

Placement dans le groupe de pairs et transition à un autre niveau



Qu'est-ce que le placement dans le groupe de pairs?

Chaque enseignant consigne, à la fin de l'année scolaire, les progrès de l'élève. Si l'élève a atteint ou dépassé les attentes relatives au curriculum pour son niveau scolaire, il est accepté dans le niveau supérieur; en d'autres mots, il passe à l'année suivante. En revanche, s'il ne satisfait pas à la plupart de ces attentes, une décision doit être prise : doit-il passer au niveau supérieur ou être maintenu (et donc redoubler) au niveau actuel?

Lorsqu'un élève passe au niveau supérieur, on parle d'un « placement dans le groupe de pairs ». Ce terme signifie que l'élève reste dans un groupe d'élèves du même âge et progresse au niveau supérieur. Un plan de programme d'enseignement est alors élaboré; celui-ci décrit la façon dont les besoins de l'élève vont être satisfaits à ce niveau scolaire supérieur.

Le concept de « placement dans le groupe de pairs » est-il le même que celui de « promotion automatique »?

Non. La « promotion automatique » désigne une pratique qui ne stimule et ne soutient pas l'élève. En effet, elle lui permet de passer au niveau suivant, quels que soient ses résultats, et **sans** lui fournir un programme scolaire ou un soutien adéquat, et **sans** qu'un redoublement soit envisagé.

Les Territoires du Nord-Ouest (TNO) n'ont pas recours à cette pratique, qui ne reflète en aucun cas la politique en vigueur à l'échelle territoriale. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) soutient le placement dans le groupe de pairs au sein des écoles ténoises. Il ne s'agit pourtant pas d'une pratique exclusive au territoire : jugée prometteuse dans un large corpus de recherches, elle est utilisée dans plusieurs régions au Canada et à travers le monde.

Qui décide si un élève redouble une année ou sera placé au niveau scolaire supérieur?

Lorsqu'un élève ne satisfait pas à la majorité des attentes liées au curriculum pour son niveau scolaire, l'enseignant titulaire ainsi que l'équipe de soutien scolaire (ESS) se rencontrent d'abord pour passer en revue les apprentissages réalisés par l'élève et ses forces et ses besoins avant de préparer une recommandation destinée aux parents ou aux tuteurs.

L'enseignant titulaire et l'ESS s'entretiennent avec les parents ou tuteurs lors d'une rencontre visant à souligner les avantages et les inconvénients propres à chaque option, ainsi qu'à discuter du programme d'enseignement, des mesures de soutien et des interventions appropriés pour l'élève. L'ESS présentera ensuite son raisonnement, y compris les preuves qui lui ont servi à tirer ses conclusions.

Les parents ou tuteurs se basent alors sur ces renseignements pour prendre une décision quant au passage ou au redoublement de l'enfant.

Les parents ou les tuteurs utilisent ces renseignements pour prendre une décision éclairée, c'est-à-dire faire placer leur enfant au niveau scolaire supérieur ou le faire redoubler son année.

Si un élève est placé au niveau scolaire supérieur, peut-on considérer qu'il a bénéficié d'un « laissez-passer »? Sera-t-il encore aux prises avec des difficultés?

Effectuer le placement d'un élève au niveau supérieur avec ses pairs ne signifie pas qu'il a atteint ou non les exigences relatives à son niveau actuel. Les enseignants doivent s'adapter au niveau de l'élève. Les enseignants doivent s'appuyer sur les capacités actuelles de l'élève pour l'aider à atteindre le niveau suivant en matière d'acquisition d'aptitudes et de compétences. Cela peut vouloir dire reprendre une année pour apprendre les compétences ou les concepts non acquis, ou passer à une année supérieure pour renforcer des compétences et des connaissances acquises.

L'enseignant évalue tous les élèves afin de pouvoir élaborer un plan permettant de répondre aux besoins particuliers et aux aptitudes de chacun d'entre eux, comme l'indiquent les plans de programme d'enseignement.

Les parents, les élèves, les enseignants, les écoles — mais aussi le système d'éducation dans son ensemble — doivent toujours fixer des attentes appropriées à l'égard des élèves pour les mettre au défi de s'épanouir pour devenir des Ténois compétents.

La reprise d'une année (redoublement) a-t-elle une incidence négative?

Lorsque c'est nécessaire, faire reprendre une année à un élève peut mener, comme il a été prouvé, à sa réussite scolaire grâce à l'implication et à l'approbation des parents et du personnel de l'école, et même parfois des élèves.

Toutefois, il est rare qu'une telle décision soit prise lorsque les parents ou tuteurs prennent conscience des potentielles répercussions d'un redoublement.

En effet, des recherches montrent que la plupart des élèves réussissent à l'école s'ils restent avec des camarades du même âge, plutôt que s'ils redoublent un niveau et sont amenés à fréquenter un groupe d'élèves plus jeunes.

Les redoublements sont souvent associés à des taux plus élevés d'abandon scolaire que les placements au niveau suivant, dans un groupe du même âge. Chaque situation est unique, et certains élèves sont plus à même de réussir après avoir redoublé, s'il est déterminé que cela est dans leur intérêt supérieur.

Si un élève est placé au niveau scolaire supérieur, sera-t-il suffisamment préparé à la vie après l'école secondaire?

Aux TNO, le placement dans le groupe de pairs se fait jusqu'à la 9^e année; il ne se pratique pas au niveau secondaire. Le placement dans le groupe de pairs n'a pas d'incidence négative sur la préparation d'un élève à la vie après l'école secondaire.

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires aux TNO, un élève doit respecter les exigences minimales. Le passage de la 10^e à la 12^e année peut prendre trois ans ou plus, selon le niveau de l'élève.

Lorsqu'un élève est inscrit aux cours de deuxième cycle du secondaire, il est qualifié d'élève de « **10^e année** ».

Un élève sera désigné comme étant un élève de « **11^e année** » lorsqu'il aura :

- obtenu un minimum de 35 crédits, qui doivent comprendre les cours suivants :
- Anglais 10-1 ou 10-2
 - Études sociales 10-1 ou 10-2
 - Mathématiques 10C ou Mathématiques 10-3
 - Sciences 10 ou Sciences empiriques 10

Ou :

- atteint les objectifs à court terme indiqués pour la première année d'un plan d'enseignement individualisé (PEI).

Un élève sera désigné comme étant un élève de « **12^e année** » s'il a :

- obtenu un minimum de 70 crédits, qui doivent comprendre les cours suivants :
- Anglais 20-1 ou 20-2
 - Études sociales 20-1 ou 20-2
 - Mathématiques précalcul 20-1, Mathématiques 20-2 ou Mathématiques 20-3
 - Sciences empiriques 20 ou Biologie 20 ou Physique 20 ou Chimie 20

Ou :

- atteint les objectifs à court terme pour la deuxième année d'un plan d'enseignement individualisé (PEI).

Le respect ou le non-respect des conditions d'admission aux études postsecondaires n'ont **rien à voir** avec le placement dans le groupe de pairs. Même si l'élève respecte ces exigences minimales d'obtention du diplôme d'études secondaires, cela ne lui garantit pas une admission au programme d'études postsecondaires de son choix. En effet, pour y accéder, l'élève doit suivre les cours exigés et maintenir les notes requises.

Les conseillers en carrières et en éducation (CCE) travaillent avec les élèves de la 9^e à la 12^e année pour leur offrir des services de consultation en carrière et en éducation et les aider à déterminer les compétences, les forces et les possibilités dont ils ont besoin pour leur avenir. Ils aident aussi les élèves à planifier leurs choix de cours de la 10^e à la 12^e année.

Qu'est-ce qu'une équipe de soutien scolaire?

Équipe de soutien scolaire (ESS) : Équipe permanente, collaborative, axée sur les solutions et dirigée par le directeur de l'école et dont les réunions sont organisées par l'enseignant de soutien aux programmes (ESP) pour fournir un soutien aux enseignants titulaires grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies. L'équipe coordonne l'affectation du personnel de l'école et d'autres ressources pour soutenir les enseignants et les élèves. Elle peut solliciter la participation d'autres professionnels ou de ressources de soutien dans la collectivité, s'il y a lieu.

Qu'est-ce qu'un enseignant de soutien aux programmes (ESP)?

Enseignant de soutien aux programmes (ESP) : Enseignant chevronné qui collabore étroitement avec les enseignants titulaires pour les aider à élaborer des stratégies d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves.

Qu'est-ce qu'un programme d'enseignement modifié?

Programme d'enseignement modifié : Programme d'enseignement conçu pour les élèves qui, selon des preuves documentées, sont grandement en retard ou en avance par rapport à leur niveau scolaire normal dans au moins une matière. Ce programme suit néanmoins les résultats d'apprentissage formulés dans le curriculum ténois. Un programme d'enseignement modifié peut, ou non, contenir des éléments de programme normaux du programme d'études concerné des TNO. Le programme d'enseignement modifié est fondé sur les forces, les besoins et les intérêts de l'élève, et il peut comprendre des objectifs d'apprentissage, des procédures d'évaluation personnalisées, selon les principes de l'enseignement différencié. Le programme d'enseignement modifié est consigné dans un plan de soutien à l'élève (PSE).

Qu'est-ce qu'un plan d'enseignement individualisé?

Plan d'enseignement individualisé (PEI) : Programme conçu particulièrement pour un élève et comprenant de programmes axés sur sa croissance et ses atouts, flexibles et adaptables. Le programme d'enseignement individualisé est consigné dans un plan d'enseignement individualisé (PEI). Il s'agit d'un programme d'enseignement exhaustif qui comprend une description des objectifs d'un élève à court terme, lesquels sont déterminés selon un processus de collaboration et axés sur les forces et les besoins de l'élève en question. Le plan peut comprendre, ou non, des éléments de programme classiques ou modifiés qui sont formulés dans le curriculum ténois.

Pour en savoir plus

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
www.ece.gov.nt.ca/fr